

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 29 septembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date naiss.	Lieu de naissance
CPACL250116	Monsieur	BOEUF	Hugo	09/05/2003	Épinal
CPACL250117	Madame	BROT	Enola	19/05/2004	Épinal
CPACL250118	Madame	CALVO - REJON	Clara	12/06/2005	Nancy
CPACL250119	Monsieur	COULON	Nicolas	28/07/2007	Lunéville
CPACL250120	Madame	DEMONET -- VACCANI	Morgane	03/03/2004	Épinal
CPACL250121	Madame	DEQUENE	Sharona	04/05/2004	Amiens
CPACL250122	Madame	DURAND	Lucillia	30/01/2003	Épinal
CPACL250123	Madame	EL HADDAN	Yasmine	08/10/2005	Agen
CPACL250124	Madame	KIBROM GEBREYOHANNES	Rodas	14/02/2003	TSELOT

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

CPACL250125	Madame	MARTENS	Lilou	26/11/2007	Nancy
CPACL250126	Madame	MOSTEFA KARA	Jade	22/04/2006	Nancy
CPACL250127	Madame	MOTTET	Bryhanna	07/02/2005	Marche en famenne
CPACL250128	Monsieur	MOULIN	Lucas	16/01/2008	Poissy
CPACL250129	Madame	MUTTUR	Lucie	29/09/2005	Épinal
CPACL250130	Madame	PETITJEAN	Eléna	28/06/2003	Montbéliard
CPACL250131	Madame	SIAKA	Mayna	03/10/2004	Koungou
CPACL250132	Monsieur	SIMON -- FLEURANCE	Paul	15/08/2008	Remiremont
CPACL250133	Madame	STAUT	Lola	09/08/2006	Nancy
CPACL250134	Madame	STREIT	Lydia	14/04/2005	Épinal

Article 2. - Le recteur de région académique Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANCY, le 29/09/2025

Délégué Régional Académique à la Jeunesse, l'Engagement et au Sport



Emmanuel THIRY